

# LA FAMILLE CHRETIENNE, EGLISE DOMESTIQUE

## FONCTION ROYALE

Par le père Marie-Dominique PHILIPPE, o.p.

---

### LA VRAIE PATERNITE : SES DEUX SOURCES

---

Conférence donnée aux AFC, à Paris, le 5 février 1984

Comme l'Eglise à la suite du Christ, la famille a, nous l'avons vu, une mission sacerdotale, une mission royale et une mission prophétique. Nous avons vu jusqu'à maintenant la fonction sacerdotale de la famille, l'aspect de la famille comme temple de l'Esprit Saint. En effet, si la famille est une « Eglise domestique », nous pouvons dire aussi que la famille est comme le temple de l'Esprit Saint, c'est-à-dire le premier lieu de la prière, le lieu où l'Esprit Saint nous apprend à prier, en premier lieu. La famille doit toujours se rappeler qu'elle est le lieu où l'Esprit Saint désire que les tout-petits, que Jésus aime d'un amour particulier, apprennent à prier. Les premiers balbutiements de la prière se font toujours dans la famille... et les derniers balbutiements aussi. De ce point de vue la famille est l'alpha et l'oméga, le point de départ et le terme. Il est important de se le rappeler parce que cela nous fait comprendre comment la famille à la fois *dispose* à l'Eglise (comme cellule de l'Eglise, elle dispose à l'Eglise, elle *oriente vers*) et est *achèvement*.

Il faut que nous essayions ensemble — le Saint Père nous le demande — de découvrir cette place de l'Eglise domestique : elle dispose, elle oriente, et en même temps elle achève (il en va généralement ainsi : ce qui dispose joue ordinairement ce rôle d'achèvement). D'une certaine manière l'Eglise se termine dans la famille. J'ai souligné précédemment, à propos de la vocation, comment il y a un éclatement de la famille dans le mystère de la vocation, comment la famille s'achève dans la vocation, et donc comment la famille s'achève dans la Très Sainte Trinité puisque le mystère de la vocation, c'est la Très Sainte Trinité qui prend possession du cœur de l'homme pour qu'il soit totalement consacré à Dieu (vie religieuse), pour qu'il soit médiateur d'amour (sacerdoce). La famille demande à s'achever dans le mystère de la vocation religieuse et du sacerdoce, mais on peut dire aussi que tout le pèlerinage de l'Eglise (l'Eglise dans son conditionnement, l'Eglise comme mystère d'attente du retour du Christ) s'achève dans la famille,

puisqu'il y a la mort qui est un mystère familial. La naissance est un mystère familial, la mort aussi ; et c'est par là que la famille doit maintenir le sens de Dieu comme maître de la vie et de la mort. Dans un monde qui se paganise, un monde où l'on croit que l'homme pourra, de fait, devenir le maître de la vie et de la mort, la famille doit rappeler farouchement (peut-être est-ce là le témoignage très particulier qu'elle doit rendre à la vérité) que Dieu est le maître de la vie et de la mort, — puisque c'est dans la famille que se réalisent la conception, la naissance et la mort. Il ne faut pas (nous l'avons déjà dit) que les hôpitaux lui arrachent la mort. Normalement, on meurt dans sa famille. Une grand-mère, un grand-père doit demander cela, même s'il doit en mourir un peu plus vite — cela n'a pas grande importance. Il vaut mieux mourir auprès des siens, dans ce climat d'amour familial. On ne peut pas toujours le faire, c'est évident, mais parfois on pourrait davantage opter pour cette mort silencieuse, paisible, en famille.

Je voudrais considérer maintenant avec vous la fonction royale de la famille. Comprenons bien : il ne s'agit pas de politique ! Je parle de la fonction royale de la famille au sens de l'Écriture. Le terme est dans l'Écriture, nous devons donc essayer de le comprendre. Le sacerdoce du Christ est royal<sup>1</sup>. Quand on a un chef d'État qui est un président de la République, faut-il dire que le sacerdoce du Christ est présidentiel ? Il semble que certains le conçoivent comme cela, mais c'est une projection. Pourquoi dit-on plutôt que le sacerdoce du Christ est « royal » ? Parce que la royauté est la forme de gouvernement la plus primitive. En disant « primitive », je ne veux pas dire qu'elle est la plus simple. Elle est la plus primitive en ce sens que, normalement, un pays doit être gouverné par une personne qui se dévoue totalement, qui donne toute sa vie. Quand on n'est à la tête d'un pays que pour sept ans, si l'on fait des bêtises, c'est le suivant qui en porte les conséquences... Tandis que quand on doit gouverner en sachant qu'on en a pour sa vie entière, on est beaucoup plus prudent dans sa manière de gouverner, parce qu'on doit en porter toutes les responsabilités. Au fond, la responsabilité est foncièrement paternelle ; c'est cela qu'il faudrait comprendre. « Royal » veut dire « paternel ». C'est pour cela que le titre de la conférence parle de la « vraie paternité ». Il y a quelque chose de royal dans la paternité. Pourquoi ? Parce que « royal » exprime une responsabilité plénière, une responsabilité substantielle, une responsabilité dans une fidélité. Voilà ce que signifie « royal » : une responsabilité qui est attachée à une personne. Cela ne veut pas dire que cette responsabilité soit exclusive, mais elle est attachée à une personne et cette personne doit la prendre très profondément au sérieux, en sachant qu'elle est responsable d'une communauté — d'une petite communauté s'il s'agit de la famille, ou d'une grande communauté s'il s'agit d'un pays.

Il est curieux de constater que dans les royautés constitutionnelles, le seul pouvoir qui soit toujours laissé au roi est celui de gracier. C'est l'ultime chose qui lui reste. Voyez la royauté en Belgique, par exemple : le roi ne peut pas faire grand-chose, il est ligoté ; mais il y a une chose qu'il peut faire, c'est gracier. C'est le privilège qui lui est donné : un condamné à mort peut être gracié par le roi. C'est très beau, parce que cela montre que dans la royauté il reste ce privilège d'être gardien de la vie, d'avoir cette ultime responsabilité de sauver quelqu'un de la mort. La miséricorde dernière est réservée à une autorité royale et paternelle. C'est au père, en effet, qu'est remise toute miséricorde, parce qu'il a une autorité royale.

---

<sup>1</sup> Cf. He 7, 1-3.

Nous allons maintenant essayer de comprendre en quoi consiste la fonction royale de la famille, en regardant la paternité et la maternité. Je viens de souligner la fonction royale de la paternité, mais celle-ci enveloppe la maternité, si j'ose dire, comme lorsqu'il s'agit du mystère divin : la maternité divine de Marie manifeste la paternité unique du Père (tous les grands théologiens ont souligné que la maternité divine de Marie était pour nous comme une manifestation de la paternité unique de Dieu). Il est beau de voir que paternité et maternité vont être liés dans cette fonction royale de la famille (de sorte que, quand le titre de la conférence parle de « vraie paternité », il inclut aussi la « vraie maternité »).

L'autorité, dans ce qu'elle a de plus grand, dans ce qu'elle a de principal, est paternelle. On peut dire que l'autorité est principalement paternelle. En effet, toute autorité vient du Père des Cieux (il y a là quelque chose de très grand à découvrir), et donc toute autorité a quelque chose de paternel. C'est pour cela que l'autorité du père dans le foyer a quelque chose d'unique, d'irremplaçable. On ne peut pas la remplacer ; or, dans notre monde, l'autorité du père et l'autorité de la mère ont été brisées. Nous connaissons tous un peu Freud et ses disciples. Or Freud a sapé l'autorité du père, et c'est ce qu'il y a de plus terrible. Il est vrai qu'il y avait eu des abus : le « *pater familias* », chez les Romains, avait des droits extraordinaires, il avait même le droit de disposer de la vie et de la mort ; en Grèce, c'était comme cela aussi, au moins à Sparte. C'était excessif, ce n'était pas vrai : le père prenait la place de Dieu. Mais ce n'est pas parce qu'il y a eu des abus dans la paternité et dans la maternité qu'on doit briser ce qu'il y a de si important et de sacré (je dis bien : « de sacré ») dans la paternité du père de famille et l'autorité de la mère.

Essayons de comprendre, dans la lumière de Dieu, ce qu'est cette paternité. Nous en avons parlé une autre année, et aussi de la maternité. Je reprends ici la question d'une manière un peu différente, en essayant de ne pas répéter ce que nous avons déjà dit. Je la reprends à l'intérieur du mystère de l'Eglise, en regardant la famille en tant qu'elle vit de la fonction royale du Christ. De même qu'il y a une double royauté dans le Christ, de même on peut dire que le père de famille a une double paternité. Dans le Christ, en effet, il y a une double royauté. Le Christ, parce qu'il est le Fils de Dieu, est l'homme le plus parfait, et l'homme parfait est roi à l'égard de toute l'humanité. Et il est Roi parce qu'il est notre Sauveur. Tels sont les deux aspects de la royauté du Christ, qu'il ne faut pas confondre. Il y a une royauté qui repose sur la perfection de la nature humaine de Jésus : il est l'homme parfait. Jésus aurait pu dire : « Regardez-moi et vous comprendrez l'homme ». Jean-Jacques Rousseau dit à peu près cela, alors que Jésus seul aurait pu le dire. Il ne l'a pas dit, à cause de son humilité et de sa pauvreté, mais il aurait pu le dire. Jésus, dans son humanité, est donc vraiment Roi de tous les hommes, il est la Tête de l'humanité ; mais c'est surtout parce qu'il est notre Sauveur, parce qu'il offre sa vie pour nous sauver, que nous pouvons dire qu'il est le Roi de chacun d'entre nous.

Si le père de famille a l'autorité, ce n'est pas parce qu'il est le plus parfait. C'est la même chose pour un prier. Il n'est pas prier parce qu'il est le plus parfait. Saint Thomas se demande s'il vaut mieux élire comme prier le plus saint, ou le plus intelligent, ou le plus artiste... Et il répond qu'il fait élire le plus prudent, parce que l'autorité d'un prier, dans un couvent, relève de sa prudence. Pour le père de famille, l'autorité repose sur l'amour qu'il a pour son épouse ; et, à l'égard de ses enfants, elle repose sur le fruit de cet amour, qui est la fécondité. Il est père parce qu'il est source de vie. Il ne l'est ni à cause de ses vertus (autant que possible, il vaut mieux qu'il en ait !), ni à cause de son intelligence, mais à cause de son amour pour son épouse, puisque la

vraie fécondité implique l'amour de l'époux et de l'épouse. La source de vie repose sur l'amour, elle repose sur cet amour plénier qui doit exister entre l'époux et l'épouse. Et c'est en temps qu'il est source de vie, et que cette source de vie est bénie par Dieu, que le père a autorité. Un animal n'a pas d'autorité, tandis qu'un père de famille en a une. S'il en a une, ce n'est donc pas seulement parce qu'il est *genitor*, parce qu'il est celui qui engendre, mais parce qu'il a reçu la bénédiction de Dieu et qu'il coopère avec le Créateur — puisque Dieu répond à l'amour de l'époux et de l'épouse en leur donnant la fécondité, et qu'il crée l'âme (sans doute dès le premier instant de la conception) et qu'il veut que cette âme qui est comme enfouie dans le corps, et qui est principe de vie du corps, soit, dans son développement, confiée totalement aux parents. Les parents sont source de vie à l'égard d'un être humain qui est une personne, une personne qui doit grandir. C'est pour cela que l'autorité naturelle du père et de la mère repose sur le mystère de la fécondité humaine, cette alliance fondamentale avec Dieu. L'autorité des parents est donc quelque chose de sacré ; c'est pour cela que Dieu lui-même dit : « Honore ton père et ta mère »<sup>2</sup>. Et cela demeure : nous n'avons pas le droit de ne pas honorer nos parents. Même si, de fait, en grandissant nous avons découvert en eux des faiblesses, des lacunes, certaines failles que nous n'avions pas vues quand nous étions jeunes, nous devons toujours les honorer et continuer de les aimer.

En face des idéologies freudiennes, il est très important de maintenir cette autorité première, fondamentale. Et c'est la même chose pour la mère, puisque la fécondité est partagée. La mère a une autorité, une autorité cachée, souvent souterraine, mais elle a une autorité, et elle a parfois une autorité beaucoup plus forte que celle du père, parce qu'elle est plus proche. Son autorité n'a pas du tout la même manière de s'exercer, mais c'est une autorité qui a une force unique, nous allons voir en quel sens.

Une véritable autorité qui vient de Dieu est un service. L'autorité paternelle est un service. Si le père aime ses enfants, ce n'est pas pour s'agrandir. Il exerce l'autorité sur ses enfants, non pas pour sa gloire, mais pour le bien de ses enfants, et il doit toujours se rappeler que c'est cela qui est sacré, que c'est un service que Dieu réclame de lui, un service intelligent, un service d'amour, un service où il doit se donner totalement, pour le bien de ses enfants. Le jour où il ne cherche plus le bien de ses enfants, son autorité disparaît, parce qu'il y a abus d'autorité. Le jour où il accapare ses enfants, où il se sert d'eux pour sa gloire, en vue de son plaisir, et non pas pour leur bien, son autorité disparaît. Son autorité s'exerce en premier lieu pour ses enfants, par amour pour ses enfants et pour leur bien, c'est-à-dire pour les éduquer, les porter, c'est-à-dire les aider, être le tuteur, le soutien, celui qui constamment est là pour orienter, redresser, corriger et surtout aimer et dire aux enfants sa confiance — puisqu'une correction paternelle doit toujours se faire dans l'amour. En fait, ce service du père à l'égard de ses enfants donne au père la plus grande joie et la plus grande gloire qu'il puisse recevoir, mais ce n'est pas cela qu'il cherche en premier lieu. Ce qu'il cherche, c'est le bien de ses enfants, et il doit sans cesse rectifier l'exercice de son autorité pour mieux chercher le bien de ses enfants, pour essayer de comprendre ce qui peut les épanouir, pour essayer de comprendre comment il peut leur permettre de devenir une personne humaine forte, capable d'engager la lutte, capable de se débrouiller, capable surtout de s'orienter vers le véritable bien.

---

<sup>2</sup> Ex 20, 12.

Cette autorité qui se fonde sur la chair et le sang est donc une autorité qui implique l'intelligence prudentielle du père. Celui-ci doit être prudent non seulement pour lui, mais aussi pour ses enfants. Et qui dit prudence dit responsabilité. Le père est responsable de l'orientation première de la vie de ses enfants. Il n'est pas responsable, comprenons-le bien, des choix que l'enfant fera plus tard, puisque le propre de l'éducation est de permettre à une personne d'être libre et donc de choisir librement l'orientation de sa vie, et de la choisir selon ce qui lui permettra d'être le plus homme ou femme, d'être le plus donné et, s'il est chrétien, de suivre le mieux le Christ. Le choix personnel de la vocation, les parents n'en sont pas immédiatement responsables. De même, quand un enfant, pour une raison ou pour une autre, se met en opposition à l'égard de ses parents et décide de quitter le foyer, de ne plus pratiquer, de rejeter la foi, il est évident que les parents ne sont pas immédiatement responsables et coupables. La responsabilité de l'éducation des parents regarde la première éducation, jusqu'au moment où l'enfant sera capable de choisir. Mais il est évident qu'elle conditionne beaucoup le choix ultérieur de l'enfant. En ce sens, les parents sont un peu responsables, mais ils ne le sont pas immédiatement.

La responsabilité de la mère, l'autorité de la mère, a quelque chose d'unique, et il faut bien se rappeler cette volonté de Dieu (car c'est une volonté de Dieu) : le service de la mère est un service royal. Le service du père l'est, mais le service de la mère l'est presque plus, il a quelque chose de plus royal parce qu'il a quelque chose de plus magnanime. Une mère doit donner sa vie pour son enfant. Même si elle n'est pas toujours obligée de se sacrifier pour son enfant, elle doit être capable de faire passer la vie de son enfant avant sa propre vie : c'est impliqué dans le mystère de la maternité, c'est impliqué dans ce service royal de la mère. Car c'est cela, être vraiment roi : on est roi si on est capable de donner sa vie pour ceux qu'on sert. On ne demande pas cela au président de la République, mais on le demande au roi, on lui demande d'être capable de donner sa vie pour ceux qui lui sont soumis. Le père aussi doit pouvoir le faire, mais c'est moins immédiat, tandis que pour la mère c'est beaucoup plus immédiat ; c'est en ce sens-là, encore une fois, qu'il y a quelque chose de particulièrement royal dans le service de la mère. Il y a quelque chose qui touche la grandeur de Dieu, comme source de vie. Tertullien dit que « Dieu est comme une mère qui ne dépose jamais son fardeau », parce que Dieu nous porte toujours. Il ne cesse de nous porter. Il nous crée et nous porte en lui, et nous vivons en lui. Donc, il y a quelque chose de sacré dans la maternité humaine, et par le fait même quelque chose de royal. La mère coopère avec le père pour l'éducation, mais avant cette éducation, elle a dû se donner entièrement. On ne peut pas remplacer une mère quand elle attend son enfant. Elle est mère dès le premier moment de la conception, et elle doit porter son enfant, être à son service, service royal qui exige le don de toutes ses forces, qui la mobilise entièrement. Par la suite, elle doit être toute proche du tout-petit, de son tout petit enfant, et elle doit l'envelopper de ses soins, de son amour, de son don d'elle-même, en comprenant que s'il y a un manque d'amour, un manque de don, cela aura forcément des répercussions plus tard. Elle est responsable de cette première éducation. Et vous savez ce que disent certains psychologues (c'est peut-être un peu exagéré, mais il y a tout de même quelque chose de juste) : les trois premières années sont déterminantes, c'est quelque chose qu'on ne peut pas reprendre. De fait, ces premières années sont capitales pour l'éducation, et les premiers « plis » que l'enfant a pris vont jouer un rôle très important. Cependant il ne faut pas exagérer, parce qu'on peut toujours se convertir, et la conversion est comme une rééducation qui est la reprise radicale de tout. Mais

n'oublions pas que, selon la Sagesse de Dieu, le rôle de la mère quand elle porte son enfant, et le rôle de la mère dans cette première éducation, est unique. Le père doit le savoir, pour être un peu le gardien de cette éducation « royale » de la mère, pour être le gardien de ce service substantiel de la mère.

Dans cette première éducation, le père est gardien. Et quand l'enfant grandit, la mère est gardienne, en ce sens que, si le père exerce une autorité un peu trop forte, l'enfant viendra auprès de la mère pour se plaindre, pour pleurer, et il faudra que la mère ait suffisamment d'intelligence dans son autorité pour à la fois consoler l'enfant et coopérer avec le père, ce qui n'est pas facile. Si elle est uniquement du côté de l'enfant, en disant : « Mais oui, mon petit, je connais bien ton père, je sais bien ce qu'il est, on n'y peut rien, etc... », à ce moment-là il y a une division qui se fait dans le foyer, il n'y a plus d'unité au niveau de l'autorité. L'autorité royale est *une* ; il faut donc que le père et la mère soient un dans l'exercice de cette autorité, qu'ils soient un dans la complémentarité, en sachant qu'il ne s'agit pas, pour la mère, d'imiter le père. La mère n'a pas à courir derrière le père. Ce n'est pas parce que le père est dur qu'il faut être dur, et s'il est mou la mère n'a pas à être molle. Il faut une complémentarité. Si le père est trop faible la mère doit compléter, et si le père est trop dur, elle doit compléter en sens inverse. Et si le père est parfait... la mère complète la perfection du père !

Seconde source de la paternité : la grâce donnée par le sacrement de mariage. Puisqu'elle ne détruit pas la nature, la grâce doit donner au père de famille une responsabilité dans l'ordre surnaturel. Par la grâce chrétienne, nous l'avons vu, nous sommes liés au Christ. Et comme le Christ est Roi à la Croix, et que nous sommes nés de la Croix, nous pouvons dire que dans notre grâce chrétienne il y a quelque chose de royal. Il faudrait découvrir cela dans toutes les étapes de la vie chrétienne. Ici nous considérons ce caractère royal de la grâce dans le père et dans la mère. Il y a bien quelque chose de royal dans la grâce du père, et c'est bien la grâce du sacrement de mariage qui donne au père et à la mère une dimension spéciale.

Tous les chrétiens ont quelque chose de royal : par la charité fraternelle, ils sont tous responsables les uns des autres, et parce qu'ils sont responsables les uns des autres, en face de Dieu, ils ont comme une autorité royale à exercer les uns sur les autres — souvent dans un très grand effacement, dans une très grande pauvreté, une très grande humilité. Dans le sacrement de mariage, la charité fraternelle s'exerce selon une modalité particulière. La responsabilité du père, de l'époux, est en premier lieu une responsabilité à l'égard de son épouse, et réciproquement. La grâce du sacrement de mariage implique cette responsabilité réciproque de l'époux et de l'épouse en face du Christ, responsabilité en vertu de laquelle ils doivent être l'un pour l'autre une présence vivante de Jésus dans sa royauté. Cette royauté surnaturelle qui doit s'exercer entre les époux est avant tout dans la grandeur d'âme, la magnanimité. Il y a diverses manières d'exercer l'autorité : on peut l'exercer à la manière d'un pion. Vous appliquez le règlement, et si on vous dit que ce n'est pas très agréable, vous répondez : « Je n'y peux rien, c'est le règlement ». Cela me fait penser à ce professeur de théologie qui commençait son cours sur les peines éternelles en disant : « Je suis obligé de traiter des peines éternelles de l'enfer, ce n'est pas ma faute ». En disant cela il agissait comme un pion, il observait le règlement tout en pensant que, s'il était à la place de Dieu, il n'aurait pas fait cela. C'était un très mauvais professeur de théologie, parce qu'il n'essayait pas de comprendre les choses profondément. Il y a des gens qui exercent l'autorité comme cela : « Ah, le règlement ! Que voulez-vous : ce n'est pas moi qui l'ai

fait, mais je dois l'appliquer, je suis là pour ça ». Exercer ainsi l'autorité comme un pion, c'est évidemment ce qui est le plus éloigné de l'exercice royal de l'autorité. C'en est la caricature.

Je vous l'ai dit tout à l'heure : le propre de la royauté, c'est la responsabilité ultime, et donc aussi la responsabilité fondamentale et première. Et c'est pour cela que le « roi » doit exercer l'autorité d'une façon magnanime, c'est-à-dire en prenant toujours sur lui ce qu'il y a de plus difficile ; c'est cela être magnanime dans l'exercice de l'autorité : c'est, autant que possible, faire soi-même, et d'une manière plus parfaite, ce qu'on demande aux autres de faire. A ce moment-là, on est un peu « cause exemplaire », modèle. Pour exercer pleinement l'autorité, il faut entraîner, être cause exemplaire, non pas d'une manière extérieure, trop voyante, mais l'être foncièrement, en profondeur. Il faut qu'il y ait cela dans l'autorité de l'époux à l'égard de l'épouse, et dans l'autorité de l'épouse à l'égard de l'époux.

En effet, l'épouse a elle-même une autorité sur l'époux. On parle toujours de l'autorité de l'époux sur l'épouse, et c'est très juste, mais c'est réciproque : il y a une autorité de l'épouse sur l'époux. Quand on aime quelqu'un profondément, on a une certaine autorité sur lui, une autorité qui est tout entière dans l'amour, contenue dans l'amour. C'est une autorité qui est ordonnée à l'amour et qui provient de l'amour, mais c'est bien une certaine autorité. Mais ne disons pas que les enfants exercent une autorité sur leurs parents : ce ne serait pas juste. Ils peuvent les aider et les soutenir et quelquefois, quand ils grandissent, ils sont un peu « cause exemplaire » — mais cela c'est autre chose. Nous regardons ici l'époux et l'épouse, et nous essayons de comprendre cette fonction royale qu'on n'a pas assez mise en lumière. L'époux, en exerçant son autorité sur l'épouse, doit lui faire comprendre que c'est lui qui prend la responsabilité, que c'est lui qui prend la charge la plus lourde, et qu'il *veut* la prendre, par amour, non pas pour s'exalter mais par amour, pour être plus proche, pour aider, pour soutenir ; et il doit aussi réclamer de l'épouse qu'elle exerce son autorité. L'époux doit souvent demander à l'épouse : « N'hésite pas, dans ton amour, à me dire ce que tu vois et que moi je ne vois pas toujours ». C'est un geste d'humilité, mais c'est un geste très grand, qui est royal parce qu'il est magnanime. Reconnaître ses limites dans l'exercice de l'amour, reconnaître ses limites dans l'exercice de l'autorité, c'est royal. Il n'y a que le pion qui ne reconnaît pas ses limites. Les reconnaître, c'est accepter la coopération de l'autre qui exerce sur nous son autorité, c'est lui demander de l'exercer, et de l'exercer le mieux possible. Il y a alors comme un échange qui se fait dans l'amour et il y a aussi, par le fait même, une complémentarité beaucoup plus forte parce qu'on reconnaît que si, dans certains domaines, on a des compétences plus grandes, dans d'autres domaines c'est l'autre qui en a de plus grandes. Cela permet un échange beaucoup plus profond. L'autorité est royale quand elle est fidèle dans cette coopération et elle a quelque chose de très grand parce qu'au lieu d'être uniquement soumis, on permet à l'amour d'aller plus loin. Et si on aide l'amour à s'épanouir, on a, par le fait même, une force beaucoup plus profonde.

Mais c'est évidemment surtout à l'égard des enfants — « surtout » du point de vue de la manifestation, du point de vue de l'exercice — que s'exerce cette autorité royale du père et de la mère dans l'ordre surnaturel et divin. Voyons-en rapidement quelques aspects. En premier lieu, dès que les parents savent qu'ils attendent un enfant, ils doivent le porter dans la prière. L'autorité royale de la charité fraternelle s'exerce en premier lieu dans la prière. Quand on prie pour quelqu'un, on le porte ; quand on prie pour quelqu'un, on l'aide, on devance ses décisions. Prier pour quelqu'un qui nous est cher, que nous aimons, qui est proche de nous, c'est exercer

sur lui une autorité royale et maternelle. J'aime toujours, quand je prêche des retraites, demander à ceux qui suivent la retraite de prier pour le prédicateur. Ainsi, si le prédicateur leur fait du bien, ils peuvent se dire : « C'est grâce à ma prière » et ils écoutent beaucoup mieux ! Il y a là une coopération, mais une coopération royale parce que par la prière vous devancez et donc vous portez, et c'est magnanime de devancer, de porter, de supporter. Il faut comprendre cela pour l'attente de l'enfant dans la famille : elle doit se vivre dans la prière. L'autorité des parents chrétiens n'est vraiment royale que lorsqu'elle est vécue dans la prière, parce qu'alors elle est plus semblable à Dieu.

Cette autorité royale surnaturelle, dans la charité fraternelle, donne aux parents une responsabilité à l'égard du baptême de leur enfant. Nous l'avons vu : ce sont les parents qui demandent le baptême, et non pas le prêtre. Et les parents demandent le baptême en faisant comprendre au prêtre qu'ils sont capables de réaliser toutes les obligations qu'entraîne le baptême. Ils exercent donc là leur autorité sur l'enfant, et une autorité royale puisqu'ils sont source, par leur demande, de la grâce de leur enfant ; ils ne sont pas source principale, c'est évident, mais ils sont source en ce sens que Dieu veut que cela passe par eux. Et ils doivent comprendre qu'ayant pris la décision de demander le baptême pour leur enfant, ils resteront, en face de Dieu, source de cette grâce. Saint Thomas dit que la prière des saints fait partie de la prédestination. On peut dire que la prière des parents, et leur demande de baptême pour leur enfant, fait partie de la prédestination de l'enfant. Dieu a voulu qu'il en soit ainsi. Et cela, c'est royal, parce que cela touche directement les décisions les plus profondes de l'unique Père qui est dans les Cieux, les décisions les plus profondes du cœur du Christ qui nous prédestine avec le Père. Les parents coopèrent à la prédestination de leur enfant par leur prière, par leur demande, et aussi, par leur éducation puisqu'après le baptême vient l'éducation religieuse et chrétienne. Les parents doivent comprendre très vite qu'ils sont responsables de l'éclosion de la grâce dans le cœur de leur tout-petit. Ils le sont avant le prêtre, ils le sont donc plus radicalement que le prêtre, plus fondamentalement que lui. Ils doivent porter l'enfant dans l'éducation qu'ils lui donnent et dans la prière qu'ils font avec lui. C'est pour cela que la prière commune, dans la famille, est si importante.

L'autorité du père et de la mère doit être tout imprégnée de charité, tout imprégnée de miséricorde ; il faut que le père, en exerçant son autorité, montre que cette autorité est divine et donc qu'elle est avant tout miséricordieuse. Un père doit être pour ses enfants la présence de la miséricorde du Père des Cieux, de la miséricorde du Christ. Un père de famille doit relire souvent la parabole de l'enfant prodigue<sup>3</sup> ; cette parabole est pour le père, et il faut que sa miséricorde aille jusque-là. Si la mère doit être servante d'une manière si profonde qu'elle soit capable de donner sa vie pour son enfant, le père, lui, doit être capable de donner son honneur, d'offrir tout ce qui pourrait faire sa gloire, pour le bien de ses enfants. Il doit être capable de donner, pour le bien de ses enfants, ce qui serait normalement un épanouissement pour lui. Il ne doit pas, évidemment, le faire d'une façon stupide, ce serait un très mauvais exemple ; il doit le faire avec une grande intelligence, en sachant que c'est vraiment cela que Dieu demande. N'hésitons pas à le dire : l'exercice de l'autorité royale du père, dans l'ordre de la charité fraternelle, exige l'héroïsme. C'est héroïque, d'être père, et c'est en ce sens-là que c'est royal. Offrir, pour le bien de

---

<sup>3</sup> Lc 15, 11-32.



ses enfants, ce qui nous tient quelquefois si profondément à cœur, ce n'est pas facile, c'est lutter contre l'égoïsme foncier qui est en nous.

Ce qui est vrai du père est vrai aussi du grand-père, et même peut-être d'une façon encore plus grande parce qu'il a déjà l'expérience de la paternité et que, s'apercevant mieux, avec l'âge, qu'il a mal fait les choses, il peut se rattraper. De plus, arrivé à un certain âge, on est beaucoup plus miséricordieux. L'âge de la justice, c'est quand on est en pleine force ; quand on est plus âgé, c'est l'âge de la miséricorde. Il est très rare que les jeunes qui exercent l'autorité soient miséricordieux. Tandis que ceux qui sont plus âgés et qui exercent l'autorité l'exercent ordinairement d'une façon beaucoup plus miséricordieuse. C'est pourquoi il peut être bon que le père demande conseil au grand-père pour savoir jusqu'où il doit aller dans la miséricorde. Et il peut y avoir une coopération : le père, à certains moments, comprend qu'il doit absolument exercer une autorité ferme mais il demande au grand-père ou à la grand-mère de compléter. Il peut y avoir là une complémentarité, dans la mesure où Dieu permet que les grands-parents soient encore là. Il y a là quelque chose qui est voulu par Dieu : Dieu veut qu'il y ait une paternité et une « grand-paternité » : la paternité du grand-père et la maternité de la grand-mère.

En définitive, l'autorité royale du père — je le disais tout à l'heure — est à la fois ce qu'il y a de plus fondamental, de premier, et ce qu'il y a d'ultime. Et l'autorité du père, et l'autorité de la mère encore plus, si elle est royale, est pleine de miséricorde. Le roi peut supprimer une condamnation à mort : « Même si l'Etat te condamne, moi je ne te condamne pas ». Le père, s'il a une fonction royale, peut toujours dire cela et il doit le dire : « Même si tu as fait telle bêtise, moi je suis là, et je suis ton père ». Et la mère doit le dire aussi. C'est là que s'exerce le plus l'autorité royale du père et de la mère, quand la miséricorde va jusqu'au bout. On peut être déshonoré par un fils criminel, mais il ne faut pas l'abandonner pour retrouver son honneur. Il faut au contraire le porter en acceptant de perdre son honneur ; parce que l'honneur n'est pas une finalité ultime de la vie humaine, tandis que l'amour et la miséricorde le sont. Il faut que l'autorité du père et l'autorité de la mère aillent jusque-là dans l'ordre de la miséricorde, dans l'ordre du don de soi. Dans un monde comme le nôtre, où nous avons tellement de peine à comprendre l'autorité, et l'autorité royale, à comprendre ce que représente la miséricorde du père de l'enfant prodigue, dans ce monde la famille doit lutter pour ne pas se laisser contaminer, pour maintenir un lieu où l'autorité paternelle et l'autorité maternelle puissent s'exercer pleinement et totalement, avec une très grande exigence, et une miséricorde encore plus grande puisque l'exigence n'est jamais ce qui achève l'autorité tandis que la miséricorde l'achève. Il faut que cette miséricorde aille jusqu'au bout, et il faut que cette miséricorde soit paternelle, enveloppante, et maternelle, qu'elle porte, qu'elle aide, qu'elle soutienne — tout cela en s'appuyant sur l'autorité royale du Christ qui provient de son sacerdoce. Cette autorité royale du Christ, qui provient de son sacerdoce, nous est communiquée par et dans la grâce. Et le sacrement de mariage réalise un lien très particulier entre l'autorité sacerdotale du Christ à la Croix et l'autorité du sacerdoce mystique des parents dans leur foyer.